

Compte rendu du Conseil Scientifique de l'INSMI

Séance du 30 Septembre 2020

début de la séance à 9h30

Participants :

Membres du CSI : M. Jürgen ANGST, M. Christophe BESSE, M. Rémi CARLES, Mme Christine DISDIER, M. Saïd EL MAMOUNI, Mme Alessandra FRABETTI, Mme Cécile HUNEAU, M. Henri MASSIAS, Mme Nathalie EISENBAUM, M. Sébastien GOUEZEL, Mme Isabelle CHALENDAR, Mme Marion DARBAS, M. Christophe DELAUNAY, M. El Maati OUHABAZ, Mme Anne QUÉGUINER, Mme Marie DOUMIC, M. Marc PEIGNE, Mme Mylene MAIDA, Mr Pierre-Henri CHAUDOUARD, M. Gérard BESSON, M. Jean-Michel LOUBES Mme Lucia DI VIZIO, et Mme Raphaele HERBIN

Membres de l'INSMI présents à la réunion ou une partie : M. Pascal AUSCHER, Directeur, M. Jean-Stephane DHERSIN, Mme Catherine MATIAS, Directeur et directrices adjoint(e)s scientifiques

Assistante du Comité National : Mme Danuta DUFRAT-CHABRIERE

Excusés : Mme Alice CLEYNEN, Mr Didier BRESCH

Nouvelles de l'INSMI par Pascal Auscher

Création de la fédération de Mathématiques de Nouvelle Aquitaine (Fédération Mathématique de recherche en région Aquitaine MARGAUX), regroupant toutes les structures de recherche en mathématiques de la Nouvelle Aquitaine (UMR et EA) : L'INSMI travaille à des regroupements de ce type depuis plusieurs années : c'est une question de visibilité régionale pour les maths, et permet à l'INSMI d'apporter un soutien à cette animation régionale. Il existe déjà de telles fédérations dans les Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

Rémi Carles : Est-il question de faire la même chose en Occitanie ? Jean-Michel Loubès précise que cette possibilité intéresse Toulouse et Montpellier, IMT et IMAG ont déjà évoqué un rapprochement scientifique. La suggestion est notée par Pascal Auscher.

Postes : Cette année 16 postes de chargés de recherche seront ouverts : 11 au concours général, 3 aux interactions, 1 avec la CID 51 et 1 avec la section 06.

La campagne IT devrait se maintenir au même niveau.

L'INSMI est content de pouvoir maintenir un nombre stable de places aux concours, mais cela fait que la marge en CDD diminue (notamment pour les professeurs invités).

Délégations : Il faut rappeler que le nombre de délégations attribuées par le CNRS à chaque institut se calcule à la pression : plus précisément en fonction des demandes reçues (et donc transmises par les établissements), notées A ou B.

Budgets des labos : Le niveau de dépenses est moins important cette année que les autres années à la même époque, car il y a beaucoup moins de missions, et cela ne va pas être rattrapé dans les mois qui viennent. L'INSMI a donc demandé de récupérer de l'argent afin de soutenir des projets d'intérêt collectif pour la communauté comme un projet de Mathrice d'achat de ressources dans des datacentres afin d'y héberger les services numériques à destination de la communauté Mathématique, des demandes de bibliothèques pour compléter des collections, des travaux d'agrandissement du CIRM. L'INSMI est à l'écoute d'idées de la communauté qui pourraient se faire dans les deux mois.

Projet Institut Math pour la Planète Terre : Le projet scientifique a été présenté aux instituts du CNRS et aux établissements de la région Rhône-Alpes-Auvergne tutelles de la Fédération Mathématique Auvergne-

Rhône-Alpes. Beaucoup d'enthousiasme et un positionnement fort de l'ENS Lyon qui pourrait par exemple de mettre une bourse doctorale au profit de l'institut. L'objectif est que l'objet "institut" soit créé au 1 janvier 2021. Ce serait une structure de GIS. Le projet a aussi eu un rapport très positif de l'INSU.

Math et IA : L'INSMI a fait un appel pour soutenir des workshop innovants math et IA, et a eu quelques réponses. A travers cet appel, il propose aussi un soutien aux collègues qui veulent organiser des sessions aux grosses conférences d'IA.

Afrique (point de Jean-Stéphane Dhersin) : Les coopérations avec l'Afrique sont inscrites au Contrat Objectif Projet du CNRS. L'INSMI a participé au groupe de travail sur comment le CNRS peut être présent en Afrique : les instituts ne sont pas tous intéressés à même hauteur (certains ne sont intéressés que par les possibilités d'expériences de terrain). L'INSMI a réussi à faire passer que l'on peut s'appuyer sur ce qui est déjà en place, comme le CIMPA. Il va en résulter un appel d'offre du CNRS spécial Afrique. Cet appel d'offre pourrait aider à financer les écoles CIMPA.

Plateforme ModCov19 : Une centaine de personnes sont actives. Cela permet d'essayer d'avoir des approches diverses, en intervenant aussi sur l'aspect logistique de la gestion de l'épidémie. Une réflexion est menée sur la pérennisation du projet afin d'avoir une plateforme sur la modélisation des épidémies en général. Le MESRI serait d'accord pour apporter une aide à la pérennisation, en lien avec le consortium REACTING, opéré par l'INSERM.

Évolution des structures au CNRS : Afin d'alléger la charge administrative du CNRS, les UMS, réseaux et GDR vont évoluer (sous réserves de la validation par les instances du CNRS) : les passages devant le Comité national ne seront plus forcément requis. L'INSMI va continuer à demander l'avis à la section pour avoir un rapport scientifique lors de la création/ renouvellement de GDR, et va continuer à les financer.

Discussion autour de la mobilité

Présentation de la question par Pascal Auscher : Qu'est-ce qu'on entend par mobilité ? Que veut dire un recrutement local ? Y-a-t-il des possibilités d'évolutions de notre dispositif ?

On observe une nette diminution des postes en CNU 25/26 : le stock global (maîtres de conférence+professeurs, section 25 et 26) a diminué de 150 personnes en 10 ans.

La règle de mobilité de notre communauté peut avoir deux effets néfastes :

-certains collègues se retrouvent bloqués dans leur carrière, ne pouvant pas bouger pour raisons familiales (ou autres),

-il y a une perte de postes pour les maths au sein des universités, certains postes n'étant pas remplacés dans la discipline après départ pour une mobilité.

Il ne faut pas espérer que la LPPR apporte de nouveaux postes, car même avec le renouvellement des départs à la retraite qui va être autorisé en terme de plafond, ainsi que le recrutement de chaires professeur juniors et quelques maîtres de conférences et CDD, la réforme ne s'accompagne pas de moyens alloués aux universités. Par ailleurs il est souvent dit que la règle de mobilité désavantage les femmes.

Rémi Carles : Au niveau du CNRS, la mobilité est imposée au moment du passage DR, pourquoi pas plus de souplesse, et pourquoi ne pas demander que des mobilités aient lieu dans la carrière, mais pas forcément au moment de la promotion DR ?

Catherine Matias : Le passage DR est le bon moment pour obliger ceux qui ne le veulent pas à bouger. La

position DR est privilégiée, un DR doit faire profiter d'autres labos de son animation.

Par contre il y a un peu de souplesse : l'année dernière, deux CR qui venaient de faire une mobilité ont pu rester en place au moment de leur promotion DR.

Alessandra Frabetti : Le recrutement local a des effets néfastes sur l'ambiance d'un labo, et peut avoir tendance à avantager les hommes. Par ailleurs, la mobilité peut aussi bloquer des hommes dans leur carrière, pour les mêmes raisons familiales. Il faudrait avoir des données chiffrées : nombre de postes perdus après une mobilité, nombre d'hommes versus nombre de femmes bloqués maître de conférence car ne pouvant effectuer une mobilité.

Christophe Besse : Le non recrutement local c'est du dynamisme apporté dans le nouveau laboratoire, mais aussi une émancipation pour la/le collègue.

Être local n'est pas toujours quelque chose de très précis : à partir de combien d'année dans un labo le devient-on ? A partir d'un séjour de quelle durée à l'extérieur est-on « blanchi » ? Qu'en est-il des labos répartis sur plusieurs sites ? Avec les regroupements de sites, la localité devient encore plus contraignante. Par exemple pour l'université Lyon 1, quelqu'un de l'ENS Lyon n'est pas local, alors que quelqu'un de Saint-Etienne l'est !

Il faut des règles, mais en même temps une certaine souplesse.

Lucia Di Vizio : A l'UVSQ, le principe suivant est appliqué « Suppression du support de maître de conférence si l'enseignant-chercheur qui en avait la charge a été promu professeur des universités au sein de l'UVSQ » (cf lettre adressée par la présidence de l'UVSQ aux enseignants-chercheurs de cette université).

Rémi Carles : Serait-il vraiment impossible de confier une petite partie des promotions professeur au CNU ?

Si des chaires professeur junior sont créées, il sera question de la manière dont est évaluée la titularisation, qui est une sorte de recrutement local.

Le sujet mérite discussion et réflexion, le GDT carrière et ceux qui le souhaitent sont invités à la continuer. L'INSMI souhaiterait un retour pour le prochain conseil en février.

[Retour du groupe de travail déontologie](#)

Le groupe de travail déontologie, animé par Nathalie Eisenbaum, nous présente son travail et sa proposition de code de bonne pratique.

Le GdT a rencontré les référents déontologie et intégrité scientifique au CNRS : Joël Moret-Bailly et Rémy Mosseri. Ceux-ci ont été curieux de rencontrer des mathématiciens car depuis la création de leur poste en 2018 ils n'avaient pas été saisis par des cas concernant des mathématiciens.

Cette rencontre a permis de constater une certaine méconnaissance de la part des référents des règles de déontologie en vigueur dans la communauté mathématique. Elle a également montré la nécessité de rappeler à nos collègues des règles de déontologie générale. Enfin les référents ont reconnu qu'une des spécificités des mathématiques est due à la part importante des échanges informels. Il est donc d'autant plus important d'adopter un code de bonne pratique.

Pour la rédaction de ce code, le groupe déontologie s'est inspiré du «Code of practice» de l'EMS, à l'exception du point 5.

Une discussion a lieu avec le CSI sur le titre de ce point 5, qui donne à première vue une responsabilité lourde aux DU : le titre est modifié pour mettre en avant la responsabilité individuelle.

Le texte n'a pas force de loi et son application fait appel à la bonne volonté de chacun. L'adoption d'un tel code n'est pas une démarche isolée : code de l'EMS, initiative similaire à Princeton...

Le GdT n'a pas inclus de point sur l'encadrement doctoral, car des chartes déontologiques à ce sujet sont déjà en vigueur dans les universités.

Le texte, avec les petites modifications demandées, sera soumis au vote dans les jours suivant le conseil.

Merci au GdT Déontologie pour ce travail !

[Après-midi thématique autour des interactions.](#)

Présentation d'AMIES par Véronique Maume-Deschamps

La présentation est disponible sur le site du CSI. Celle-ci est suivie d'une séance d'échanges.

CSI : Est-il prévu de refaire une étude d'impacts, à la suite de l'EISEM de 2015 ?

V M-D : Ce n'est pas prévu car celle-ci a un coût élevé : celle de 2015 avait coûté 100 000 euros.

CSI : Quelle est la répartition Paris/Province dans les visiteurs des FEME ?

V M-D : Pas d'information précise à ce sujet, mais par exemple Toulouse, Bordeaux, Grenoble.. font déplacer leurs étudiants pour se rendre aux FEME.,

CSI : Que sont devenus les lauréats des prix de thèse AMIES ?

V M-D : La plupart sont employés dans le privé.

CSI : Peut-être qu'en primant deux thèses au lieu d'une, il y aurait plus de candidatures féminines.

CSI : Est-ce qu'une enquête sur le devenir des docteurs est réalisée ?

V M-D : Deux études ont été réalisées, sur les thèses soutenues en 2015 et 2017, avec un suivi un et trois ans après. Les résultats peuvent être trouvés ici :

<https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/actualites/fait-marquant/fm-89.html> enquête 2018 sur les docteur-e-s 2015

<https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/actualites/fait-marquant/fm-90.html/> enquête 2018 sur les docteur-es 2017

Il n'est pas prévu de refaire une telle enquête car il y en a déjà qui sont faites par le ministère et les écoles doctorales. L'idée serait plutôt de récupérer les données ministères.

CSI : Y-a-t-il un groupe LinkedIn AMIES ?

V M-D : Ce serait une bonne idée d'avoir un tel groupe pour garder contact avec les personnes passées par les programmes d'AMIES.

CSI : Est-il prévu de renouveler les formations dans le secondaire après le succès de celles proposées dans le cadre de l'année des maths ?

V M-D : Ce qui a beaucoup plu, c'est la présence de personnes de l'entreprise qui racontent ce qu'elles font et à quoi les maths sont utiles. Ce n'est pas toujours possible de mobiliser ces intervenants, mais si cela peut être refait ce sera refait.

CSI : Dans AMIES, il y a le S de société : est-ce que des partenariats sont faits avec des organismes autres

que des entreprises ?

V M-D : La priorité d'AMIES est la mise en relation avec les petites entreprises. Mais par exemple, une coopération a déjà été faite avec l'AP-HP.

CSI : Sur le site d'AMIES sont présentées un certain nombre de success story très intéressantes. Qu'est-ce qui pourrait faire qu'au contraire une coopération ne fonctionne pas ?

V M-D : Les attentes ne sont pas toujours en phase. Il peut aussi y avoir des problèmes de gestion de la propriété intellectuelle.

CSI : En général, comment se fait le premier contact avec une entreprise ?

V M-D : Les formations (comme les SEME), sont une bonne porte d'entrée.

Jean-Michel Loubès : Le même type de réseau devrait être créé pour les interactions entre disciplines scientifiques, avec des exemples d'interactions qui existent et fonctionnent, pour donner une idée aux autres sciences de ce qu'elles peuvent attendre des maths, et aussi des formations.

Présentation de la CID 51 par Franck Picard

La présentation est disponible sur le site du CSI. Celle-ci est suivie d'une séance d'échanges.

Question des promotions pour les chercheurs à l'interaction :

F P : Sur les prérogatives des CID, rien ne changera, il faut faire le deuil d'une solution purement institutionnelle. Par contre, est-ce que du côté de la section, un pourcentage des promotions pourrait être attribué à l'interaction, après avis de la CID ? Un soutien du CSI à ce sujet serait positif !

Catherine Matias : C'est important que la CID reste une CID, et ne devienne pas une section, pour garder cette expertise croisée. Ce qui se passe pour l'attribution des PEDR peut être une bonne façon de fonctionner : elles sont attribuées pour les chercheurs aux interactions après remontées de la CID.

Le groupe interaction va réfléchir à une recommandation en faveur des promotions des chercheurs à l'interaction.

Marie Doumic : Dans la communauté mathématiques, il y a parfois des doutes et des réticences sur les mathématiques qui sont faites aux interactions.

Rémi Carles : Il faut accepter qu'une collaboration avec une autre discipline commence par des « petites maths »

Marie Doumic : C'est important tout de même que les étudiants ne voient pas que des « petites maths ».

F P : La biologie, cela peut être compliqué pour les mathématiciens ! Les biologistes n'ont pas du tout la même manière de raisonner.

Alessandra Frabetti : Dans les collaborations avec la physique aussi, ce qui est scientifiquement difficile, cela peut être de comprendre ce que font les chercheurs de l'autre domaine. Il n'y a pas de CID pour les interactions avec la physique : peut-être parce qu'il existe déjà des petites équipes disséminées à plusieurs endroits. Mais 5 ou 6 personnes, c'est sous-critique, c'est difficile de faire tourner un séminaire, ou de se faire entendre pour avoir des postes.

F P : Le CNRS a un vrai rôle ici, pour animer et permettre la prise de risque dans les sujets.

Fin de la séance à 17h.